

## “Pourquoi intégrer la question du genre dans l’action antimines ?” Les Arguments

### ► Constat général:

- ✓ Un impact différencié et des besoins différents: les femmes, les filles, les garçons et les hommes ne sont pas atteint(e)s de la même façon par les mines antipersonnel et ont besoin de fait d’une aide différenciée à de nombreux égards. Le risque d’être victime des mines antipersonnel, et la possibilité d’accéder à des soins médicaux, à des programmes de réintégration, des activités de sensibilisation ou d’éducation aux dangers des mines sont conditionnés par le sexe.

### ► Standards internationaux:

Il existe des directives et des standards internationaux préconisant la nécessité de mettre en oeuvre des perspectives et des considérations relatives à l’égalité et l’équilibre entre les sexes dans les programmes antimines:

- ✓ La résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (2000) sur “Les Femmes, la Paix et la Sécurité” met particulièrement l’accent sur l’importance de « *veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles.* » ;
- ✓ Le Service Antimines des Nations Unies (UNMAS) a publié « Les Directives sur l’Egalité entre les Sexes dans les Programmes de Lutte Antimines » en 2005;
- ✓ Le Département des Affaires de Désarmement des Nations Unies (DDA) a attiré l’attention sur la nécessité de prendre en compte les perspectives de genre dans les programmes antimines; et
- ✓ La Plateforme d’Action de Pékin de 1995 et la Commission sur le Statut des Femmes de 1998 ont souligné la situation particulière des femmes dans les zones affectées par les mines antipersonnel.

### ► Impératif d’égalité et d’efficacité:

- ✓ **L’action antimines ne doit pas être discriminatoire:** l’environnement dans lequel l’action antimines se développe n’est pas neutre. Elle s’inscrit au contraire dans un contexte où l’attribution des responsabilités, des activités, l’accès et le contrôle des ressources et les possibilités de prise de décision reposent sur des différences et des inégalités importantes entre les femmes et les hommes. Ainsi, les femmes et les hommes ne bénéficient pas forcément des projets antimines de manière égale, et il est important d’être attentif à ce que les programmes d’action antimines n’entretiennent ni n’exacerbent les inégalités existantes entre les femmes et les hommes.
- ✓ **L’efficacité dérive de l’égalité :** une action antimines efficace et durable est extrêmement dépendante de pratiques et procédures non discriminatoires. Une approche tenant compte de l’égalité et de l’équilibre entre les sexes doit être intégrée dès la phase initiale de planification afin de garantir que les politiques, les opérations et les programmes antimines profitent aux femmes comme aux hommes. Pour cela il est nécessaire de consulter et d’impliquer tant les femmes que les hommes parmi les différents intervenants et bénéficiaires de l’action antimines, et ce durant les différentes phases d’élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation des programmes et activités de l’action antimines.

- ✓ **La diversité, gage de qualité pour l'action antimines:** la mise en place d'équipes mixtes, que ce soit par exemple pour conduire des opérations de déminage ou pour réaliser des enquêtes, permet de mettre à jour et de couvrir les différents besoins des groupes ciblés. La diversité améliore les activités de l'action antimines en réunissant des personnes ayant des perspectives, des capacités et des expériences diverses.

▶ **Argument statistique:**

- ✓ Les hommes sont davantage concernés que les femmes par les accidents liés aux mines antipersonnel (85-90% des victimes des mines antipersonnel sont des garçons et des hommes). Pour autant, les femmes restent très vulnérables: en raison d'inégalités basées sur le genre dans l'assistance aux victimes, les femmes ont un accès moindre aux soins, résultant en un taux de mortalité plus élevé (43%) que pour les hommes (29%).

▶ **Impact positif sur le développement:**

- ✓ L'égalité entre les femmes et les hommes est un pré requis au développement. Pour reprendre les mots de l'organisation "Action Aid": *"Aucune campagne contre la pauvreté ne peut être vraiment juste si elle ne garantit pas que les droits, les voix et les choix des femmes soient écoutés, mis en avant et protégés."*<sup>1</sup>
- ✓ L'action antimines n'est pas seulement un domaine technique isolé se limitant au déminage de terrains pollués. Elle s'inscrit dans un contexte plus large, celui du développement, et repose sur la prise en compte de tous les individus, femmes, filles, garçons et hommes, affectés par les mines antipersonnel.
- ✓ L'action antimines s'est longtemps exclusivement préoccupée du nombre de mètres carrés de terrain dépollué avant de s'intéresser à celles et ceux – femmes, filles, garçons et hommes – qui utilisent le terrain, et de quelle façon. Ce changement de perspective a révélé l'acuité des problématiques relatives à l'égalité des sexes et donné une importance capitale à la nécessité d'intégrer une perspective genre dans l'action antimines.

## En quoi la question du genre est-elle importante dans les différentes sections de l'action antimines ?

▶ **Evaluation et enquêtes:**

- ✓ L'intégration des questions de genre est vitale pour garantir l'exactitude des données recueillies concernant l'étendue de la contamination et les priorités à donner pour nettoyer les zones polluées par les mines antipersonnel. Du fait du rôle différent qui leur est attribué au sein des sociétés, les femmes et les hommes détiennent des informations différentes sur les zones affectées par les mines. Il n'est possible de regrouper des informations précises et détaillées que si les femmes comme les hommes sont interrogé(e)s sur la présence de mines dans leurs communautés, et ce par des équipes d'évaluation mixtes. Dans les cas où une telle approche a été adoptée, il en a résulté une plus grande précision dans l'identification des zones contaminées, et par conséquent un nettoyage plus exhaustif des zones touchées.

---

<sup>1</sup> Action Aid, "Women's rights facts sheet", traduction de l'anglais  
[http://www.actionaid.org/assets/pdf/womensrightsfactsheet\\_a\\_w.pdf](http://www.actionaid.org/assets/pdf/womensrightsfactsheet_a_w.pdf)

▶ **Elimination des mines:**

- ✓ L'élimination des mines est une opportunité d'emploi et une source de revenu qui permet aux femmes et aux hommes de garantir la sécurité financière de leur famille. Empêcher les femmes d'accéder à des postes de démineuses porte atteinte au bien-être de leur famille et par conséquent au bien-être de leur communauté.
- ✓ Non seulement les démineuses prennent-elles activement part à l'amélioration des conditions de vie de leur communauté, mais elle deviennent aussi des modèles, en inspirant d'autres femmes dans les communautés affectées par les mines à prendre un travail rémunéré ou à s'engager dans la politique locale, le travail social ou d'autres activités.

▶ **Choix des zones prioritaires pour le déminage:**

- ✓ Quand seuls les hommes sont consultés au sujet des terres affectées par les mines, les zones utilisées par les femmes, tels que les chemins pour collecter l'eau et le bois de chauffage, risquent de ne pas être prises en compte dans le choix des terrains à déminer en priorité.

▶ **Restitution des terres dépolluées:**

- ✓ Dans les cas où les femmes souffrent de discrimination dans l'accès à la propriété, restituer des terres dépolluées sans s'interroger sur qui accède aux terres dépolluées comporte le risque pour les femmes de perdre leur droit à utiliser la terre.

▶ **Accès à l'Education aux Dangers des Mines (EDM):**

- ✓ Les possibilités de compréhension et d'accès des femmes à l'EDM sont réduites du fait du taux d'illettrisme globalement plus élevé chez les femmes que chez les hommes et de leur accès plus limité aux sources d'information telles que la radio et/ou la télévision, de leur méconnaissance de leurs droits, des limitations de mobilité auxquelles elles sont assujetties au-delà de la sphère privée, de l'absence de séances d'EDM séparées des hommes, de leurs responsabilités dans la prise en charge des enfants et dans l'attribution des tâches ménagères.

▶ **Contenu du matériel d'EDM:**

- ✓ Les femmes et les hommes ont des comportements à risque différents face aux mines antipersonnel. Aussi le matériel d'EDM devrait-il être conçu en tenant compte de ces vulnérabilités différentes, et reposer sur une analyse appropriée de l'expérience respective des femmes et des hommes en contact avec des mines antipersonnel.

▶ **Les survivants et les victimes des mines antipersonnel:**

- ✓ La majorité – environ 85-90% – des victimes directes (blessées ou décédées) des mines antipersonnel sont des hommes. Il est important de rappeler que la plupart de ces hommes blessés vivent avec, ou sont en lien avec une femme (épouse, sœur, fille, mère, autre femme membre de la famille, amies ou voisines) qui va leur apporter des soins. Cette situation peut avoir de graves conséquences pour les femmes, les plaçant dans une position de vulnérabilité encore plus importante.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Exemples: Le fait que les femmes et les filles doivent prendre soin d'un membre de leur famille blessé par des mines risque d'entraver leur accès à l'éducation ou à des emplois rémunérés. Au sein de sociétés patriarcales traditionnelles, les changements de rôles peuvent déclencher une stigmatisation, un isolement, et un dénuement des femmes. En devenant dépendants de leur femme, les hommes peuvent passer de la dépression à l'agression, ce qui peut conduire à la violence domestique. La perte du salaire du mari dans des sociétés où les femmes sont

- ✓ La définition d'une "victime" de mines terrestres comprend non seulement les survivant(e)s direct(e)s des mines antipersonnel (en majorité des hommes) mais également les personnes (en majorité des femmes) qui vivent avec, sont dépendantes ou en charge de survivants.

► **Assistance aux victimes/rééducation/réintégration:**

- ✓ La possibilité d'avoir accès à des soins médicaux et des prothèses est sérieusement réduite pour les femmes dans des sociétés où les ressources sont limitées et contrôlées par les hommes. Le coût en temps et en argent de programmes complets de réadaptation physique pour les femmes et les filles peut être jugé excessif par rapport aux bénéfices attendus.<sup>3</sup>
- ✓ Dans certains contextes culturels, les femmes rencontrent des difficultés pour accéder aux services de santé et de rééducation car, en vertu de certaines traditions et perceptions, elles ne peuvent être prises en charge que par du personnel médical du même sexe. Or dans les contextes où il y a peu voire pas du tout de femmes médecins, les femmes ne reçoivent pas les soins dont elles ont besoin.
- ✓ Les femmes et les hommes tendent à réagir différemment à la rééducation, d'où la nécessité d'une réponse médicale adaptée à la personne traitée. Par exemple, des études ont montré que les hommes ont besoin de plus de temps pour la rééducation après une blessure et qu'ils ont plus de difficultés que les femmes à accepter le fait qu'ils devront vivre avec un handicap.
- ✓ En termes de conséquences sociales, les femmes et les hommes victimes de mines ne sont pas traité(e)s de la même façon après avoir été blessé(e)s. Alors que les hommes blessés sont généralement soutenus par leur famille (y compris des membres féminins), les femmes mariées ont un plus grand risque d'être contraintes au divorce, et les femmes célibataires risquent de ne jamais parvenir à se marier. L'abandon, la stigmatisation, l'isolement et les privations économiques des femmes blessées par des mines les conduisent à l'extrême pauvreté.<sup>4</sup>
- ✓ Les femmes souffrent de discrimination quant à l'accès à des activités rémunérées car elles ne sont généralement pas considérées comme le principal soutien financier de la famille. Or, la perte d'un mari ou d'un proche de sexe masculin a de graves conséquences pour les femmes dans les pays affectés par les mines. Une femme risque de se retrouver brusquement le seul et unique soutien de la famille dans une société où certaines voire toutes formes de travail leur sont interdites, ou pour lesquelles elles n'ont pas accès à une rémunération sûre et équitable. Il est donc nécessaire de leur donner la priorité dans les programmes de réintégration afin qu'elles puissent soutenir économiquement leur famille.

---

confrontées à des difficultés pour accéder au marché de l'emploi peut amener à une extrême pauvreté et/ou conduire à la prostitution.

<sup>3</sup> ICRC, Landmines and explosive remnants of war, in Women and War, Feb. 2008, p.16

<sup>4</sup> Le taux de chômage des femmes handicapées dans les pays en développement atteint pratiquement 100% (WILPF, Women and Cluster Munition)